

PROCOLE *sanitaire*

MESURES DE PRÉVENTION - COVID-19



Notre pays traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent, en raison de la pandémie de COVID-19.

Afin de ralentir la propagation du Coronavirus sur le territoire français, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles, concernant notamment les règles de santé et de sécurité applicables à l'ensemble de la population et, par conséquent, aux acteurs économiques.

Ces mesures ont un impact sur le fonctionnement de l'ensemble de nos structures communales ainsi que sur l'accueil des usagers des services et bâtiments publics que nous représentons.

Afin de pouvoir reprendre nos activités et missions tout en protégeant la santé et la sécurité des salariés et des usagers, nous avons élaboré un protocole sanitaire visant à limiter les risques de propagation du virus tout en assurant la continuité du service, conformément aux préconisations édictées par les pouvoirs publics détaillant les mesures de prévention.

Ce protocole sanitaire sera mis à jour en fonction des évolutions réglementaires et des besoins et impératifs de chaque site.

L'ÉCOMUSÉE DU BOIS ET DE LA FORÊT

Ce qu'il faut savoir sur le virus

Les coronavirus constituent une famille de virus, à l'origine chez l'homme de maladies allant d'un simple rhume à des pathologies respiratoires graves.

Les personnes à risque :

- les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires ;
- les diabétiques non équilibrés ou présentant des complications ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les patients atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise ;
- les malades atteints de cirrhose au stade B de la classification de Child-Pugh au moins ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m²) par analogie avec la grippe A(H1N1)09, mais aussi une obésité avec IMC > 30 kgm⁻² ;
- les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur en raison d'un risque accru de surinfection bactérienne ou de syndrome thoracique aigu ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- les femmes enceintes, au troisième trimestre de la grossesse, compte tenu des données disponibles et considérant qu'elles sont très limitées.

Modes de transmission :

Les infections pulmonaires à coronavirus se transmettent :

- Par voie aérienne (postillons, toux,...) lors d'un contact étroit et rapproché avec une personne infectée.
- Par l'intermédiaire d'un objet contaminé ou d'une surface contaminée puis avec un contact avec les muqueuses du visage (bouche, nez, yeux).



Résistance du virus :

- Le virus peut rester actif jusqu'à :
- . 3 heures sur une surface sèche
 - . 6 jours sur une surface humide

Le respect strict des gestes barrières

1. **Se laver les mains TRÈS régulièrement (toutes les 2 heures minimum) et soigneusement avec eau et savon.**



En cas d'absence de point d'eau, utiliser un gel hydro-alcoolique.



2. **Tousser ou éternuer dans le coude.**

3. **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle.**



4. **Respecter la règle de distanciation sociale : 1,5m minimum entre chaque personne.**



5. **Ne pas se serrer la main ni s'embrasser.**

Ce que nous mettons à votre disposition :

- Affichage des gestes barrières dans les lieux de passage et d'accueil, les lieux communs, les vestiaires et sanitaires.
- Mise à disposition de plusieurs points d'eau, de savon, de gel hydro-alcoolique, papier essuie-main jetable, produits de désinfection, gants à usage unique, masques à usage unique.
- Mise à disposition des poubelles avec mise en place de circuit de vidage en respectant les mesures d'hygiène barrières.

Les réflexes que vous devez avoir :

- Laver avec de l'eau chaude et du savon tous les ustensiles et surfaces utilisés après votre passage dans des lieux communs.
- Identifier individuellement vos équipements de travail.
- Aérer les espaces de travail toutes les 4 h.

Quelques principes de base :

Avant de venir au travail :

En cas de :

- Sensation fébriles (frissons, courbatures, douleurs articulaires...)
- Fièvre (à partir de 38°)
- Toux
- Fatigue intense

**EN INFORMER VOTRE SUPERIEUR HIERARCHIQUE ET NE PAS VENIR AU TRAVAIL.
EVITER LES CONTACTS DIRECTS.**

TELEPHONEZ A VOTRE MEDECIN ET APPELEZ LE SAMU (15) en cas de difficultés respiratoires et de fièvre élevée.

Lors de votre déplacement :

- Réduire les déplacements à ceux qui sont essentiels.
- Privilégier les transports individuels. Le covoiturage n'est possible que dans les conditions suivantes :
 - * Se laver les mains avant et après le voyage.
 - * 2 personnes au maximum : conducteur et 1 passager à l'arrière du côté opposé.

A votre arrivée sur votre lieu de travail :

- Dès votre arrivée sur le site respecter les mesures de distanciation (1,5 m) pour accéder à votre poste de travail.
- Ne pas vous rassembler sur le parking.
- Ne pas stationner dans les couloirs et espaces communs pour discuter.

Reprise des activités :

L'ÉCOMUSÉE, SON SITE ET SES BÂTIMENTS SONT FERMÉS JUSQU'AU 30 JUIN 2020.

EN REVANCHE ET COMPTE-TENU DES DIRECTIVES APPLICABLES, L'ÉCOMUSÉE PROPOSE AUX MOIS DE MAI ET DE JUIN :

DES SORTIES DÉCOUVERTE «LA FORÊT NOUS RACONTE», SUR PRÉ-RÉSERVATION OBLIGATOIRE ET DANS DES CONDITIONS SANITAIRES STRICTES ET PRÉCISES :

- **DES BALADES NATURE**

- Les mercredis et dimanches à compter du 13 mai, soit les **13 - 17 - 20 - 24 - 27 ET 31 MAI** et en Juin les **3 - 7 - 10 - 14 - 17 - 21 - 24 - 28 JUIN**.
- Uniquement sur pré-réservation auprès de l'Ecomusée (par téléphone ou par mail)

Ces balades seont organisées au départ de Thônes, à 14h30.
Le point de RDV sera confirmé lors de la réservation.

Accessibles à partir de 6 ans.

Tarif : 6 € / adultes et 4 € / enfants - jeunes (de 6 à 18 ans)

Billetterie sur place (en demandant aux participants de préparer l'appoint pour éviter les échanges de monnaie).

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PARTICIPANTS et respect strict de la distanciation.

Sac individuel d'animation distribué et désinfecté avant et après usage, pour éviter tout contact avec le public durant l'intervention

Accueil du public et animations :

RÉOUVERTURE DU SITE DE L'ÉCOMUSÉE ET DES BÂTIMENTS LE 1^{ER} JUILLET 2020.

Dans le bâtiment SCIERIE :

- **9 personnes par visite maximum.**
- Réservation préalable conseillée.
- Prévoir l'appoint pour éviter tout échange de monnaie (6 € / adulte et 4 € / enfant)
- Billetterie à l'entrée, avec respect des distanciations et port du masque obligatoire à partir de 11 ans.
- Gants portés par l'encadrant en charge de la billetterie (désinfection après chaque échange de monnaie).
- Sens de la visite revu afin de bannir la proximité et le croisement des personnes.
- Accès à la boutique interdit. Produits exposés en vitrine pour être visibles des visiteurs qui pourront choisir un produit. Accès au produit via la réserve au personnel, avec emballage et vente des produits gérés selon les mesures barrières applicables (port des gants, masque pendant l'acte de vente).
- Fléchage au sol mis en place au rez-de-chaussée pour permettre la visite en sens unique. Les expositions et autres modules d'interprétation demandant la manipulation du public sont « rubalisés » et interdits.
- Panneaux en plexiglas installés à l'accueil et au 1er étage sur la périphérie de la zone d'animation, permettant au médiateur culturel d'enlever son masque dans la phase « statique » de l'animation.
- Gel hydroalcoolique à disposition à l'accueil et obligatoire avant chaque entrée et en fin de visite également.
- **Port du masque obligatoire pour les visiteurs à partir de 11 ans. Attention masques non fournis.**
- Marquages au sol tous les 1,50m pour le respect des mesures de distanciation.
- Affichages réglementaires rappelant les mesures barrières installés sur tous les points stratégiques.
- Poubelle sans couvercle installée à la sortie de la scierie.
- Nettoyage régulier des locaux et des sanitaires après animation mis en place grâce à la mise à disposition de personnel communal.

Dans les sanitaires (toilettes publiques):

- Savon désinfectant et distributeur de papier installés aux sanitaires.
- Table à langer des sanitaires retirée.
- Poubelle sans couvercle installée dans les sanitaires.
- Nettoyage régulier des sanitaires après animation mis en place grâce à la mise à disposition de personnel communal.

Dans le bâtiment ATELIER :

- Atelier pédagogique (menuiserie) ouvert dans le cadre d'activité sur réservation obligatoire et uniquement pour les publics « individuels », tous les mercredis de juillet et août de 10h00 à 12h00 (6 € / enfant + gratuité adulte).
- Billetterie à l'entrée de l'Ecomusée, dans les mêmes conditions que pour l'accueil scierie (en demandant aux participants de préparer l'appoint pour éviter les échanges de monnaie) avec respect des distanciations, port du masque obligatoire à partir de 11 ans et gants portés par l'encadrant en charge de la billetterie.
- **9 personnes par atelier au maximum (enfants de moins de 6 ans interdits jusqu'à nouvel ordre).**

Soit : 5 enfants inscrits maximum par atelier, avec obligation d'accompagnement d'un adulte.

Un enfant par table (5 tables au total), pour le respect de la distanciation.

- Port du masque obligatoire pour l'encadrant pendant toute la durée de l'activité.
- **Port du masque obligatoire pour les visiteurs / participants à partir de 11 ans. Attention masques non fournis.**
- Kit individuel de matériel de menuiserie distribué à chaque famille.
- En cas d'échanges de matériel durant l'activité, matériel systématiquement désinfecté avant la transmission et après la transmission.
- Port de gants à usage unique obligatoire pour les animateurs durant toute l'activité.
- Affichages réglementaires rappelant les mesures barrières installés sur tous les points stratégiques de l'atelier.

N.B. : Au vu du faible nombre de participants par atelier, et dans la mesure où l'activité de groupes sera nulle, il sera proposé des sessions de rattrapage les jeudis et vendredis matin, en fonction des disponibilités des animateurs, ce qui permettra d'atteindre un objectif de 15 enfants par semaine, comme habituellement.

Sorties et activités NATURE à l'extérieur :

- Billetterie à l'entrée de l'Ecomusée, dans les mêmes conditions que pour l'accueil scierie (en demandant aux participants de préparer l'appoint pour éviter les échanges de monnaie) respect des distanciations, port du masque obligatoire à partir de 11 ans et gants portés par l'encadrant en charge de la billetterie (4 € /personne : tarif unique).
- **9 personnes par sortie au maximum (enfants de moins de 6 ans interdits jusqu'à nouvel ordre).**
- Réservation préalable conseillée.
- **Port du masque obligatoire pour tous les participants à partir de 11 ans, avec un respect strict de la distanciation. Attention masques non fournis.**
- Sac individuel d'animation distribué et désinfecté avant et après usage, pour éviter tout contact durant l'intervention.
- Toute personne ne présentant pas la tenue adaptée à une sortie nature sera refusée.
- Affichages réglementaires rappelant les mesures barrières installés sur tous les points stratégiques de l'Ecomusée et visibles avant le départ en balade.

Règles pour le personnel salarié et les stagiaires :

- **HORS ZONE D'ANIMATION, DANS LES BUREAUX :**

Au vu de la configuration des lieux et du faible nombre de salariés (3), il a été convenu avec la direction de l'écomusée, que ce lieu strictement réservé au personnel et aux stagiaires, ne fera pas l'objet d'aménagements particuliers.

Le nombre maximum de personnes présentes dans les bureaux sera de 4 personnes (3 salariés + 1 stagiaire). Il faut donc 16 m² minimum disponibles, ce qui est le cas des bureaux.

Chacun sera donc responsable de respecter une distance avec autrui, de porter le masque en cas de non-respect de la distanciation ou des 4m² disponibles, et de désinfecter les sanitaires après chaque passage. Les autres mobiliers communs (poignées, objets, etc.) seront régulièrement désinfectés par le personnel.

Chaque salarié aura un poste informatique dédié et ne pourra avoir accès à l'ordinateur d'un tiers, pour éviter tout contact avec claviers ou souris.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) est à disposition de toute personne fréquentant les bureaux et consultable. Une réactualisation du DUER avec la mention « risque sanitaire » a été faite, avec les mesures liées et un renvoi au protocole sanitaire en vigueur et au plan de reprise d'activité.

Règles pour les bénévoles :

- Un nombre maximum de 10 bénévoles devra être respecté sur le site de l'Ecomusée, avec respect des distanciations et port du masque en cas de non-possibilité de respecter cette distanciation.
- L'accès aux bureaux ou aux autres bâtiments devra s'anticiper sur rendez-vous obligatoire auprès de la direction, afin de mettre en place les mesures barrières et respecter la jauge de fréquentation en vigueur qui sera imposée le moment venu.
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition des bénévoles.
- L'équipe pourra se rendre disponible pour aider les bénévoles, sur rendez-vous obligatoire afin de mettre en place toutes les mesures qui s'imposeront.
- Le prêt de matériel sera encadré et le matériel échangé devra être désinfecté après usage.